

## **SYNTHESE DE L'ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION D'UNE CERTIFICATION METIER DE COORDINATEUR.RICE D'ECOPRODUCTION**

L'étude d'opportunité portant sur la **création d'une certification métier de Coordinateur.rice d'écoproduction dans l'audiovisuel** s'appuie sur une démarche méthodologique combinant une analyse documentaire, une enquête quantitative ayant recueilli 145 réponses, des entretiens approfondis avec 27 professionnels du secteur, ainsi qu'un groupe de travail dédié à l'élaboration d'une fiche métier. Ces travaux ont été pilotés en collaboration avec la CPNEF de l'audiovisuel et des experts réunis au sein du COTECH.

Le secteur audiovisuel et cinéma français compte plus de 13 000 entreprises employant environ 251 000 salariés, dont la très grande majorité sont de très petites structures de moins de dix salariés. La production audiovisuelle génère une **empreinte carbone estimée à 1,7 million de tonnes équivalent CO2 par an**, soit l'équivalent de celle de 190 000 Français. Depuis 2009, des initiatives pionnières comme la **création du collectif Ecoprod** ont structuré la démarche d'écoproduction, suivies d'actions institutionnelles majeures dont le **Plan Action ! lancé par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)** en 2021, qui vise à sensibiliser et accompagner la filière vers une production audiovisuelle plus responsable. Des avancées importantes ont eu lieu dans le domaine de l'écoproduction dans l'audiovisuel : homologation de calculateurs carbone pour la prise de vue réelle et l'animation, éco-conditionnalisés des aides, création d'un label et dernièrement d'une **association professionnelle représentant les Coordinateurs.rices d'écoproduction**.

La transition écologique est désormais inscrite dans les **critères d'attribution des aides publiques**, nationales et régionales, qui conditionnent de plus en plus les financements à la réalisation de **bilans carbone** et au respect de critères environnementaux. Dans ce contexte, le **Label Ecoprod**, soutenu par l'ADEME, certifie des productions écoresponsables selon un référentiel complet comprenant aspects environnementaux, sociaux et organisationnels, tandis que le **référentiel AFNOR SPEC 2308**, publié en 2024, propose un guide normatif volontaire adossé aux principes de responsabilité sociétale, intégrant des axes tels que la gouvernance, l'énergie, les achats responsables, la sobriété numérique, la biodiversité ainsi que l'inclusion et la qualité de vie au travail.

Parallèlement, la **directive européenne CSRD** renforce la transparence environnementale en imposant aux grandes entreprises du secteur un reporting extra-financier standardisé, ce qui constitue un levier supplémentaire vers une meilleure prise en compte des enjeux durables dans l'audiovisuel.

**La fonction de Coordinateur.rice d'écoproduction, bien qu'émergente, joue un rôle central dans la mise en œuvre de la transition écologique au sein des productions audiovisuelles et cinéma.** Ce poste, parfois encore perçu comme un surcoût, reste insuffisamment structuré et valorisé, avec une reconnaissance statutaire et financière souvent insuffisante. Des Coordinateurs.rices exercent parfois leur métier en complément d'autres fonctions. La mission de ces Coordinateurs.rices s'articule autour de **cinq activités clés : évaluation des impacts environnementaux, planification écoresponsable, mise en œuvre opérationnelle, bilan final et veille permanente.** Elle requiert une compétence technique sur les impacts et les solutions écologiques, ainsi que des compétences transversales fortes en **gestion de projet, conduite du changement, communication et pédagogie** afin de **mobiliser** et **sensibiliser** l'ensemble des équipes. Les parcours professionnels sont marqués par un **engagement personnel fort**. Deux visions du métier coexistent : une approche transverse intégrant les dimensions sociales dans une logique RSE globale, et une approche plus technique centrée sur les aspects environnementaux. Une de ces deux visions converge vers une fonction hybride, dite d'« **éco-socio-production** ».

Dans le **domaine de l'animation**, la coordination d'écoproduction est adossée à d'autres responsabilités, avec une **approche collective** et technique centrée notamment sur le bilan carbone, la sensibilisation et la collecte de données.

En termes de formation, la grande majorité des professionnel.les en charge de l'écoproduction (en tant que mission exclusive ou complémentaire) ont suivi des formations dédiées, en particulier le **Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) « Déployer une démarche écoresponsable... »** qui reste une référence pédagogique majeure. Toutefois, les formations actuelles souffrent d'un **manque de spécialisation** selon les métiers et formats de production, avec un besoin exprimé de contenus plus techniques, immersifs, modulables et actualisés intégrant les innovations telles que l'intelligence artificielle, les aspects sociaux et les cadres juridiques internationaux. À l'échelle internationale, des parcours spécifiques émergent, témoignant d'une structuration croissante des compétences en écoproduction.

**L'état des certifications professionnelles liées au développement durable en France** révèle une **offre dense mais souvent généraliste**, majoritairement orientée vers des **niveaux élevés de qualification** (niveau 6 et 7), souvent rattachée à l'enseignement supérieur, et centrée sur des compétences managériales ou scientifiques complexes. Un

décret de juin 2025 impose désormais que **toute certification intègre les conséquences de la transition écologique sur les compétences**, accélérant ainsi l'adaptation des référentiels métiers. Par ailleurs, la liste des **métiers émergents** publiée par France Compétences met en évidence que la moitié des métiers identifiés pour les années 2023-2025 sont directement liés à la transition écologique, preuve de l'impact structurant de cette thématique sur le marché du travail.

La **création d'une certification métier spécifique** au Coordinateur.rice d'écoproduction recueille un **soutien majoritaire** parmi les professionnel.les. Cette certification est perçue comme un levier stratégique indispensable pour officialiser, harmoniser et professionnaliser la fonction, en standardisant les compétences attendues, en clarifiant le positionnement hiérarchique du poste et en facilitant la reconnaissance par les employeurs et financeurs. Elle contribuerait à renforcer la sécurisation statutaire et financière d'une fonction devenue centrale dans l'écoproduction, tout en assurant une montée en compétences cohérente avec les évolutions réglementaires et sectorielles. Le profil type recommandé privilégie des **professionnel.les issus du secteur audiovisuel et cinéma**, disposant à la fois d'une expertise technique métier et d'une solide connaissance des enjeux environnementaux, ainsi que de capacités relationnelles fortes pour impulser le changement. Toutefois, une ouverture partielle aux reconversions issues d'autres domaines pourrait être envisagée.

## RECOMMANDATIONS

Au regard des résultats de la présente étude, Paradoxes Conseil recommande la **création d'une certification professionnelle spécifique au métier de Coordinateur.rice d'écoproduction.**

L'enquête en ligne, les entretiens qualitatifs et les travaux menés avec le groupe de travail métier ont mis en évidence **l'émergence d'un besoin clairement identifié** dans l'audiovisuel et le cinéma : celui de disposer de professionnel.les qualifiés.es, capables de piloter, de manière transversale et experte, les démarches écoresponsables dans le secteur audiovisuel et cinéma. Cette fonction, bien que relativement récente, s'inscrit dans une dynamique structurelle de transformation des pratiques professionnelles, portée par les nouvelles exigences réglementaires, l'évolution des dispositifs d'aides publiques, la pression des diffuseurs et les attentes croissantes des publics.

La création d'une certification professionnelle dédiée permettrait de reconnaître et d'outiller ce métier en pleine consolidation.

### Intitulé

Il est recommandé de l'intituler « **Coordinateur.rice d'écoproduction audiovisuelle et cinématographique** ».

### Type de certification

Le format privilégié serait celui du **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**, permettant d'enraciner la certification dans une logique de branche professionnelle, en cohérence avec les besoins spécifiques du secteur.

### Voies d'accès :

Deux voies d'accès sont envisagées : **la formation continue** et **la validation des acquis de l'expérience (VAE)**. L'ouverture à l'apprentissage ou à la formation initiale n'est pas jugée opportune, compte tenu du niveau de responsabilité attendu et du caractère très opérationnel du métier, nécessitant une expérience préalable dans l'audiovisuel et le cinéma. En revanche, le contrat de professionnalisation pourrait être une voie d'accès intéressante pour cette nouvelle certification.

### Prérequis

En ce sens, un **prérequis d'expérience professionnelle de cinq années dans l'audiovisuel** semble adapté, à l'instar d'autres CQP comparables (comme celui de

coordinateur.rice d'intimité). Aucun diplôme n'est requis, afin de ne pas introduire de barrière d'entrée inutile.

### Niveau de qualification

Le **niveau 6 de qualification semblerait adapté** car il correspond aux contraintes et exigences du métier. Une réflexion pourra être engagée sur un positionnement au niveau 7, qui reste cohérent avec certaines certifications existantes dans le champ de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cette décision devra être prise en cas de création de la certification, en parallèle des travaux d'élaboration du référentiel activités et compétences.

### Blocs de compétences envisagés

La certification pourrait être articulée autour de **quatre à cinq blocs de compétences**, reflétant les missions clés identifiées lors de l'étude :

- l'évaluation de l'impact environnemental d'une production audiovisuelle ;
- l'élaboration d'un plan d'actions d'écoproduction ;
- la mise en œuvre opérationnelle d'une démarche écoresponsable ;
- le bilan et le reporting de la démarche ;
- un cinquième bloc pourrait porter sur la veille technique, méthodologique et réglementaire, essentielle à l'adaptation continue du rôle mais qui pourrait également intégrer un autre bloc.

### Cohortes

Le nombre de certifiés.es attendu pourrait se situer autour **d'une vingtaine de personnes la première année, prenant en compte les possibles VAE, puis 5 à 10 personnes par an**, ce qui correspond à une logique de professionnalisation progressive et qualitative du secteur.

### Modalités de formation

La formation certifiante pourrait être proposée sous un **format mixte**, combinant présentiel et distanciel. Ce dispositif, apprécié des publics de l'Afdas, présente l'avantage de limiter les frais liés aux déplacements des candidats. Une attention particulière devra également être portée aux conditions de prise en charge financière, ainsi qu'aux éventuels délais de carence applicables aux intermittents.

### Procédure d'enregistrement

La demande d'inscription de cette certification sur la **liste des métiers émergents** serait pleinement justifiée, au regard de son ancrage dans le champ du développement durable et des transformations en cours dans l'audiovisuel et le cinéma.

### Avenir du CCP

Cette certification devra coexister avec le **Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) « Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle »**, déjà inscrit au Répertoire Spécifique. Il est recommandé de faire évoluer ce CCP afin qu'il reste complémentaire et pertinent, en renforçant son utilité pour des professionnel.les en poste souhaitant s'engager dans une transition de leurs pratiques, sans nécessairement exercer la fonction de coordination. La durée de ce CCP « nouvelle version » pourrait de ce fait être écourtée et attirer un public plus nombreux.

### Sensibilisations

Par ailleurs, **des formats courts de sensibilisation** (non certifiants mais reconnus via des dispositifs comme les open badges par exemple) pourraient être développés en parallèle, afin d'essaimer une culture commune de l'écoproduction à l'ensemble des métiers.

### Communication

Enfin, la réussite de cette démarche repose sur **une communication claire et lisible**, notamment vis-à-vis des non-spécialistes du monde de la formation et de la certification. La coexistence de plusieurs dispositifs devra être explicite, avec une distinction nette entre certification métier, certification complémentaire et sensibilisation le cas échéant.

### Conventions collectives

L'enjeu est également **l'ancrage dans les conventions collectives**, avec une reconnaissance statutaire du métier correspondant à son niveau de responsabilité.

Deux pistes semblent ouvertes : intégrer cette fonction dans la famille des métiers de la **production**, ou bien créer une **nouvelle filière dédiée à l'écoresponsabilité**, susceptible d'accueillir d'autres fonctions émergentes (assistants.es d'écoproduction, par exemple).

**En conclusion, la création d'une certification professionnelle de Coordinateur.rice d'écoproduction constitue une réponse structurante aux enjeux de transition écologique du secteur audiovisuel et cinéma, tout en participant à la reconnaissance, à la sécurisation et à la valorisation de parcours professionnels engagés dans cette dynamique.**

Les partenaires sociaux réunis en CPNEF de l'audiovisuel ont voté, le 26 septembre 2025, la décision d'engager des travaux d'ingénierie de certification

- pour la création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) Coordinateur.rice d'écoproduction
- pour la refonte du CCP Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle